



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hospitalisation à domicile

Question écrite n° 57403

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de l'hospitalisation à domicile en France. Une récente étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a établi que 20 % des départements français ne disposaient toujours pas de structure d'accueil de ce type. Certes, des efforts notables ont été réalisés depuis 2000, mais de nombreuses disparités subsistent, avec notamment une forte concentration des structures en Île-de-France. En conséquence, il souhaite savoir quels sont les moyens et le plan d'action du Gouvernement pour développer l'hospitalisation à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57403

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)